

Direction de la Solidarité et de la Santé
Service Atelier Santé Ville
JPB/FSM/ED/AP

N°108/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec Madame Andréa Barreira, Diététicienne d'un devis et d'une convention pour des ateliers sur la thématique de l'alimentation équilibrée durant la semaine olympique et paralympique 2023 organisée par la Ville de Gonesse.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que la Ville réalise des activités dans le cadre du dispositif Atelier Santé Ville dont en particulier celles relatives à la promotion de la santé,

Considérant que dans le cadre de la semaine olympique et paralympique, des actions de préventions liées à l'alimentation équilibrée seront menées auprès des élèves des écoles primaires et auprès des collégiens les 6 et 7 avril 2023,

Considérant la nécessité de faire appel à un professionnel extérieur pour les ateliers sur l'alimentation équilibrée,

Considérant la proposition de Madame Andréa Barreira, Diététicienne.

DECIDE

- **De signer** avec Madame **Andréa Barreira**, Diététicienne, sise 3 rue Galande – 95500 Gonesse, le devis et la convention joints à la présente décision
- **De lui régler** la somme totale de 545 € (TVA non applicable),
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 20 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **23 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **28 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services

Corine TAILLER

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publica

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec Madame Andréa BARREIRA, diététicienne, d'un devis et

Objet de l'acte : d'une convention pour des ateliers sur la thématique de l'alimentation équilibrée durant la semaine olympique et paralympique 2023 organisée par la Ville de Gonesse

.....

Date de décision: 20/03/2023

Date de réception de l'accusé 23/03/2023

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 2023DECISION108

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230320-2023DECISION108-AI

.....

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Décision 108.pdf (99_AI-

095-219502770-20230320-2023DECISION108-AI-1-1_1.pdf)